



Rapport de la commission des finances concernant

Préavis Municipal No 24-4/13

**Analyse des finances communales actuelles,
planification financière pour la période 2013 à
2017 et modification du plafond des emprunts**

Chavornay, le 5 décembre 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances composée de Mmes Frédérique Malherbe, Sandrine Viglino. MM. Edwin Egger, Bertil Maire, et présidée par M. Ali-Georges Maire, a siégé les jeudi 21 et 28 novembre.

Lors de ces séances, elle a examiné le préavis susmentionné. Elle remercie pour leurs informations, M. Christian Kunze, Syndic, ainsi que M. Jean-Pierre Blanchet, boursier.

Préambule :

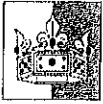
Face à la situation financière qui prévaut actuellement et contrairement à ce qui s'est pratiqué au cours de ces dernières années, la Municipalité a opté pour séparer du budget les questions traitées par ce préavis. Il s'agit d'une mesure qui démontre à quel point l'accélération de l'augmentation de la dette communale et la maîtrise de cette évolution préoccupe notre exécutif.

Commentaires :

Les termes « prudence » et « rigueur » sont souvent répétés dans le préavis, hors la commune mène une politique d'investissement ambitieuse bien que toujours conduite dans le respect des priorités et de la capacité financière de la commune, sans goût de luxe particulier.

Le rapport est utile, cependant sa lecture n'est pas très aisée. Notre boursier nous explique que celui-ci répond à des règles établies, dans un but de simplification il veillera à l'avenir à réunir en un seul tableau l'historique et le prospectif.

Au plan des améliorations il est aussi souhaité que le plan des investissements offre une vision priorisée, elle aurait pour mérite de faciliter le choix des investissements à venir. Il y aurait également avantage à distinguer dans ce document les investissements couverts par des loyers (par ex. écoles) et ceux couverts par des taxes (par ex. eau, épuration) de ceux qui ne dépendent que de l'impôt.



L'analyse financière montre qu'avec le plan d'investissement prévu, la commune va, à moyen terme, flirter avec les limites du surendettement. Il est cependant encore trop tôt pour prendre des mesures concrètes car bon nombre de facteurs influençant le résultat de la commune (modification du calcul de la péréquation, variation des recettes fiscales, etc) peuvent encore fortement varier d'ici là. En revanche, nous pouvons actuellement dire avec certitude que des mesures devront être prises.

Dans un futur proche, les investissements prévus sont à la fois souhaitables et indispensables (par ex. construction de nouvelles salles de classe). Dès lors, le vœu de la Municipalité d'augmenter de 27 à 32 millions le plafond d'endettement est dès lors à considérer comme raisonnable.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances invite le Conseil communal de Chavornay à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavornay :

1. ayant vu le préavis No 24-4/13,
2. ayant ouï le rapport de la Commission des finances,
3. et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter une augmentation du plafond d'endettement de 27 à 32 millions de francs pour le solde de la durée de la législature 2011 – 2016,
2. d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini dans l'article 1 des présentes conclusions, sous forme d'emprunts à court, moyen ou long terme, cela au mieux des intérêts de la commune,
3. la présente décision sera transmise au Département de l'intérieur, Autorité de Surveillance des Finances Communales (ASFICO), pour approbation par le Conseil d'Etat.

LA COMMISSION DES FINANCES

Le Président :

Les Membres :